



N° 24-04-12

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 avril à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire.

**Présents :**

M. Patrick CANCOUËT - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Jennifer NUNES - M. Ferdinando CITO - M. Denis GIRARD - M. Sylvain HARLE - M. Michaël CAVALIERI - Mme Annie MUGNIER - M. Denis JOLY - M. Lucien KLIPFEL - M. Paul MOUSSARD - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Célia JOUSSERAND - M. Philippe GEFFROTIN - M. Philippe HERCYK - Mme Carmela DEGLIAME - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU - M. Jean SZEWCZYK - M. Fabien MOINIER - Mme Laura COUDRIER

**Absents :** Mme Amalia CAPITAINE - Mme Cindy BARQUILLA - M. Guillaume DUBOS - M. Ludovic LEFFET - Mme Fatma YORAT - M. François JEFFROY - Mme Déborah RUYAULT

**Pouvoirs :**

Mme Amalia CAPITAINE pouvoir à M. Marc CLOUET  
Mme Cindy BARQUILLA pouvoir à M. Denis JOLY  
M. Guillaume DUBOS pouvoir à Mme Laura COUDRIER  
M. Ludovic LEFFET pouvoir à M. Fernando CITO  
Mme Fatma YORAT pouvoir à Mme Jennifer NUNES  
M. François JEFFROY pouvoir à Mme Célia JOUSSERAND

<b>Nombre de Conseillers en exercice</b>	<b>29</b>
<b>Nombre de Conseillers Présents</b>	<b>22</b>
<b>Nombre de Conseillers Votants</b>	<b>28</b>
<b>Date de convocation</b>	<b>21/03/2024</b>
<b>Date d'affichage</b>	<b>21/03/2024</b>

**Objet : Participation financière à la vie du Syndicat du Centre Nautique Intercommunal de Montmorency- exercice 2024**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**VU** la délibération n°15 du Comité Syndical du Centre Nautique Intercommunal à Montmorency, en date du 20 décembre 2023, fixant la participation des communes pour l'exercice 2023, ainsi que sa mise en recouvrement par voie de fiscalisation,

**VU** l'avis de la commission des finances du 25 mars 2024,

**CONSIDERANT** la décision du Comité Syndical du Centre Nautique Intercommunal de mettre en recouvrement par voie de fiscalisation, les centimes 2024, dus par les communes,

Entendu le rapport de Monsieur Denis GIRARD, Maire Adjoint délégué aux finances,

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, DECIDE

**Article 1** : DE PARTICIPER financièrement à la vie du Syndicat du Centre Nautique Intercommunal à Montmorency.

**Article 2** : La contribution 2024 fixée à 130 575 euros sera prélevée des centimes.

Publiée - Notifiée le  
Certifiée exécutoire par le Maire  
le 05/04/2024

Patrick CANCOUËT



Le Secrétaire de séance  
M. Philippe GEFROTIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.